



Government of Canada  
Department of Communications

Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

300, rue Slater  
Bureau 366  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0C8  
Tél: (613) 990-4161

Your file Votre référence

le 28 août 1985

Our file Notre référence

Monsieur Gilles Lesage  
Directeur général  
Société historique de  
Saint-Boniface  
200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (Manitoba)  
R2H 0H7

Monsieur,

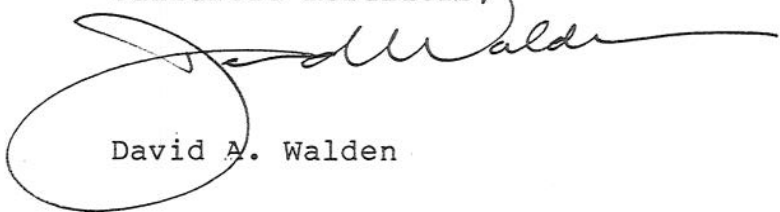
Je suis heureux de vous annoncer que le ministre des Communications a désigné la Société historique de Saint-Boniface comme établissement de catégorie "A" aux fins de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

Cette décision est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 1985. Ceci signifie que vous pouvez désormais demander à la Commission d'examen des exportations de biens culturels de vous délivrer des attestations à l'égard des objets qui font partie du groupe VII de la Nomenclature des biens culturels et qui sont donnés ou vendus par des individus ou sociétés autres que des marchands. En outre, vous devenez maintenant admissible à présenter des demandes de subvention ou de prêt en vue de l'acquisition de biens culturels pour lesquels la Commission a refusé un permis d'exportation ou qui sont disponibles pour rapatriement au Canada.

Vous trouverez ci-joint quelques formulaires de demandes d'attestation, de subvention et de prêt, ainsi que des renseignements utiles sur la façon de les remplir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gestionnaire par intérim  
du Programme des biens  
culturels mobiliers,

  
David A. Walden

DW/lr

Canada